



Département de la Loire
Arrondissement de Montbrison
Arrêté n° A22102402

ARRETE DE REGLEMENTATION DE CIRCULATION

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CHAMBLES (LOIRE) :

VU le Code de la Route

VU le Code des Communes,

CONSIDERANT les problèmes de sécurité routière et de tranquillité publique liés à la circulation des véhicules dans la Commune de CHAMBLES à l'occasion de :

Organisation et essais avant l'épreuve du 44^{ème} Rallye des Noix de Firminy.

Organisateur : ASA Ondaine représenté par Monsieur Pascal PERONNET, Président de L'Association.

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Toutes les mesures devront être prises par l'association ASA ONDAINE, pour assurer la sécurité des piétons, l'accès aux propriétés riveraines, ainsi que les véhicules de secours.

Route Barrée

Mercredi 26 octobre 2022 de 12h à 16h

-Chemin des Fourches-voie communale n°VC29/VC29A

La circulation sera déviée dans les deux sens, comme suit :

-route départementale n° D32

-route de Biesse n°VC30

ARTICLE 2 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de St-JUST-ST RAMBERT
- Le Conseil Général de St JUST - ST RAMBERT

Fait à CHAMBLES, le 24 octobre 2022

L'ADJOINT AU MAIRE
André PEYRET

